

Je suis opposé à ce projet éolien de Cernay en raison de son impact sur la biodiversité, et plus spécialement sur l'avifaune dont l'état initial présente de sincères et forts éléments nécessitant l'évitement de cette zone:

Le secteur étudié présente un **intérêt ornithologique marqué**, en lien direct avec la diversité et la fonctionnalité des milieux qui le composent. Les inventaires réalisés à l'échelle de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) et de l'Aire d'Étude Immédiate (AEI) mettent en évidence une **richesse spécifique élevée**, avec **96 espèces d'oiseaux recensées**. Cette diversité traduit à la fois la qualité des habitats présents et la position du site au sein de dynamiques écologiques locales et régionales importantes, notamment pour les espèces de plaine agricole, les rapaces et les oiseaux migrateurs.

### **Enjeux généraux et espèces sensibles**

Plusieurs espèces de rapaces présentent une **sensibilité particulière aux projets éoliens**, notamment en période de reproduction. C'est le cas du **Faucon hobereau**, du **Milan noir**, du **Circaète Jean-le-Blanc**, du **Busard Saint-Martin** et du **Busard cendré**. Leur écologie, reposant sur de vastes territoires de chasse et des déplacements fréquents à basse ou moyenne altitude, les rend potentiellement vulnérables aux risques de dérangement et de collision.

Par ailleurs, l'**avifaune de plaine nicheuse**, bien représentée sur le site du fait de la dominance des milieux agricoles ouverts, constitue un enjeu majeur. Certaines espèces emblématiques et patrimoniales, telles que l'**Œdicnème criard** et l'**Outarde canepetière**, sont particulièrement sensibles à l'artificialisation des habitats et aux modifications des pratiques agricoles induites par l'implantation d'infrastructures. Enfin, des **enjeux saisonniers** ont également été identifiés en période hivernale, avec la présence de **rassemblements de Vanneaux huppés et de Pluviers dorés**, espèces grégaires utilisant les plaines agricoles comme zones d'alimentation et de repos.

### **Espèces d'intérêt communautaire et enjeux patrimoniaux**

Les enjeux ornithologiques du site concernent principalement **11 espèces d'intérêt communautaire**, inscrites à l'**Annexe I de la Directive Oiseaux**, traduisant leur statut de conservation défavorable à l'échelle européenne. Parmi celles-ci, **six espèces nicheuses** représentent les **enjeux patrimoniaux les plus importants** du secteur : le **Busard cendré**, le **Busard Saint-Martin**, le **Pic noir**, le **Milan noir**, l'**Œdicnème criard** et l'**Outarde canepetière**.

Le **Milan noir**, bien que ne nichant pas directement au sein de la ZIP, a été observé à plusieurs reprises à proximité du site, notamment en déplacement à faible hauteur et en chasse dans des milieux agricoles ouverts. Ces observations témoignent de l'utilisation fonctionnelle du secteur par l'espèce, en lien avec des sites de nidification situés à plus grande distance.

Le **Busard cendré** constitue un enjeu particulièrement fort. La présence d'un mâle en période de reproduction dès 2019, puis la **confirmation d'une reproduction en 2020 avec la localisation d'un nid à proximité immédiate de la ZIP**, soulignent l'importance du site et de ses abords pour cette espèce menacée, fortement dépendante des cultures céréalières.

Le **Busard Saint-Martin**, quant à lui, fréquente le secteur de manière plus ponctuelle. Des individus ont été observés en migration automnale ainsi qu'en période prénuptiale, avec des comportements de chasse répétés au-dessus de la ZIP, indiquant une utilisation régulière du site comme zone de gagnage.

L'**Œdicnème criard** est particulièrement bien représenté, avec **41 contacts enregistrés entre mars et octobre 2020**. La régularité de ces observations, notamment durant la période de reproduction,

indique très fortement une **nidification probable sur la zone d'étude**, faisant de cette espèce un enjeu central du projet.

Concernant l'**Outarde canepetière**, aucune observation directe n'a été réalisée sur la ZIP. Toutefois, l'espèce est connue pour se reproduire sur la commune limitrophe de **Doussay**, à seulement **3,8 km** du site. Cette proximité géographique implique un enjeu potentiel, compte tenu des déplacements importants de l'espèce entre sites de reproduction et zones d'alimentation.

### **Autres cortèges et habitats fréquentés**

En période de reproduction, les **milieux agricoles ouverts** concentrent l'essentiel des enjeux ornithologiques, accueillant une avifaune de plaine typique dominée par le Busard cendré, le Busard Saint-Martin et l'Œdicnème criard. Les **boisements et haies** présents sur le site et dans ses environs immédiats accueillent un **cortège forestier diversifié**, comprenant notamment la **Buse variable**, l'**Épervier d'Europe**, le **Faucon crécerelle** et la **Chouette hulotte**, qui nichent vraisemblablement localement.

Bien qu'aucun rapace d'intérêt communautaire ne niche directement au sein de la ZIP, plusieurs espèces patrimoniales sont connues pour nicher dans un rayon de 20 km, notamment au sein de ZPS et de ZNIEFF : **Bondrée apivore**, **Busard des roseaux**, **Circaète Jean-le-Blanc** et **Milan noir**. D'autres espèces comme le **Faucon hobereau** ou l'**Engoulevent d'Europe** sont également considérées comme nicheuses dans l'aire d'étude élargie et peuvent fréquenter ponctuellement le site. La présence de **cinq espèces de pics**, dont le **Pic noir**, renforce l'intérêt des milieux boisés du secteur.

### **Migration et fréquentation saisonnière**

Les inventaires ont permis de mettre en évidence une **activité migratoire significative**, avec **au moins 21 espèces observées en migration active**, complétées par 13 espèces en stationnement migratoire et 4 espèces en simple transit, pour un total de **2 218 individus**, dont **1 471 en migration active**. Les flux concernent majoritairement des **passereaux communs**, mais également plusieurs rapaces patrimoniaux, tels que le **Faucon émerillon** en stationnement et le **Faucon hobereau** en migration active.

Les hauteurs de vol observées sont variables selon les groupes d'espèces. Les passereaux migrants volent majoritairement à basse altitude, souvent en dessous de 50 mètres, tandis que les espèces de plus grande taille (rapaces, cormorans) évoluent généralement entre 50 et 200 mètres. Ces altitudes recoupent partiellement la zone de fonctionnement des éoliennes, ce qui constitue un facteur de vigilance.

Enfin, il est important de souligner que de nombreuses espèces patrimoniales supplémentaires, non contactées lors des inventaires, sont **susceptibles de survoler ou de stationner dans le secteur** lors des périodes de migration ou d'hivernage, telles que le **Milan royal**, la **Cigogne blanche**, le **Circaète Jean-le-Blanc**, la **Bondrée apivore** ou encore le **Faucon pèlerin**, renforçant ainsi les enjeux ornithologiques globaux du site

Pour ces enjeux particulièrement forts, merci de rendre un avis défavorable.